Parti socialiste jurassien

Interpellation N° 841

PARLEMENT JURASSIEN
GROUPE SOCIALISTE

Pertes fiscales dues à l'allègement du capital – quel effet sur le canton du Jura ?

Les débats sur le thème des impôts, dans le public comme les médias, ne concernent souvent que les impôts sur le revenu et ceux sur le gain des entreprises ou le taux d'imposition. Or durant ces 15 dernières années, plusieurs autres impôts ont été supprimés ou abaissés.

Le capital, en particulier, a été dégrevé de plusieurs façons : par la suppression des droits de mutation, la réduction de moitié des impôts sur le capital, la baisse des impôts sur le bénéfice des sociétés de capitaux, la réduction de moitié de l'imposition des dividendes, la baisse des impôts sur la fortune, l'allègement fiscal des sociétés holding ou encore les allègements de l'impôt sur le gain immobilier, du fait - entre autres - des changements de pratique judiciaire du Tribunal fédéral. Or il n'existe pas du tout de relevés quantitatifs sur le volume de ces allègements, alors que nous aurions un urgent besoin de ces informations pour nos débats politiques et nos prises de décision financières.

C'est pourquoi nous prions le gouvernement de répondre aux questions suivantes:

1. Quels sont les impôts perçus partiellement ou exclusivement par les cantons et/ou les communes qui ont été supprimés ou réduits durant ces 15 dernières années?
2. A quelle hauteur sont estimées ces pertes de recettes fiscales annuelles pour chaque type d'impôt au niveau cantonal et communal? Nous vous prions de fournir également une estimation des pertes de recettes possibles dans l'hypothèse d'une évolution plausible.
3. Combien de sociétés de capitaux et de personnes physiques ont effectivement profité des allègements pour chaque type d'impôt et combien n'en ont pas profité? Nous vous prions d'établir une estimation la plus précise possible.
4. A quelle hauteur sont estimées les pertes fiscales possibles du canton et des communes avec la 3ème réforme de l'imposition des entreprises qui est au programme ?

Le responsable :

Diego Moni Bidin

Delémont, le 27 mai 2015